

Vérification de Sécurité avant mise en service

Vérifier la conformité des installations et l'exhaustivité du DRPCE avant la mise en service de nouvelles installations

Description

Dans le cadre des exigences des directives ATEX une vérification de sécurité doit précéder la mise en service des nouvelles installations. Elle consiste notamment en la vérification :

- De l'existence du classement des zones à risques d'explosion et sa justification,
- De la mise en place des mesures de prévention pour les lieux concernés afin de répondre aux exigences ATEX (adéquation du matériel placé dans les zones à risque d'explosion),
- De la mise en place des consignes et procédures spécifiques pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs exposés à des atmosphères explosibles.

Contenu

Phase 1 : Vérification des mesures de protection contre les explosions à l'intérieur des appareils,

L'objectif de vérifier que toutes les dispositions ont été prise afin de réduire autant que possible la probabilité de création d'atmosphères explosives à l'intérieur des procédés, des installations.

Phase 2 : Vérification des mesures de protection contre les explosions à proximité des appareils,

L'objectif de vérifier que toutes les dispositions ont été prise afin de réduire autant que possible la probabilité de création d'atmosphères explosives autour des procédés, des installations.

Phase 3 : Vérification de la conformité des lieux et des équipements de travail,

L'objectif est de vérifier si les sources d'inflammation présentes dans les lieux de travail ont été prises en compte à la construction et quelles sont maîtrisées.

Conformité des lieux de travail :

- Traitement des courants vagabond et de l'électricité statique,
- Traitement des surfaces chaudes,
- Traitement des risques liés à la foudre.

Conformité des équipements de travail :

- Adéquation des matériels électriques et non-électriques à la zone ATEX sur la base du marquage,
- Mise en œuvre correcte des matériels électriques et non-électriques sur la base de la réglementation et des notices d'instructions des constructeurs,

Phase 4 : Vérification de l'exhaustivité du document relatif à la protection contre les explosions

L'objectif est de vérifier que les consignes, modes opératoires ont été rédigés, que le personnels à été formés et que les nouvelles installations ont été intégrées dans le DRPCE.

Moyens fournis par client

- PID à jour des installations, Paramètres de fonctionnement des installations (instruction de fabrication, pression, débit, ventilation, ...),
- Plans de masse et plans des zones ATEX, description des lieux (schéma d'implantation), etc.
- Nature des produits et leurs caractéristiques dans le procédé (état physique, température, pression, capacité ou flux (produits, utilisation), pourcentage ou composition des mélanges).
- Études déjà réalisées (études des dangers, analyse des risques, ...)
- Documentation des matériels (déclaration de conformité, certificat de conformité ou attestation CE de type, notices d'instructions, plans mécaniques, etc.),
- Procédures utilisées par les opérateurs, la maintenance, les entreprises extérieures, etc
- DRPCE mis à jour